

Des parents d'élèves inquiets et toujours dans le flou

De nombreux parents souhaitent que leurs enfants ne retournent pas à l'école car ils estiment que les conditions sanitaires et pédagogiques d'accueil des élèves ne sont pas satisfaisantes. D'une collectivité à l'autre, il existe de nombreuses disparités concernant les modalités de la réouverture des établissements en termes de dates, de niveaux concernés, de profils des élèves accueillis, de taille des effectifs concernés, de protections et de dépistages. Ce sont les classes de petites et moyennes sections qui sont les plus concernées par une réouverture prévue seulement en septembre. Certains maires justifient leur décision de ne pas rouvrir les écoles par le fait qu'ils ne sont pas en mesure d'organiser l'accueil périscolaire des enfants.

L'organisation des transports scolaires et du service de restauration ne proposent pas une solution satisfaisante dans la plupart des cas. En effet, nombre de collectivités n'ont pas les moyens de doubler les services de transport scolaire afin de garantir aux élèves transportés une distanciation sociale suffisante. Par conséquent, de nombreux élèves ne pourront se rendre jusqu'à leurs établissements respectifs. Par ailleurs, certains collèges ne rouvriront pas leurs internats ce qui empêchera les élèves concernés de se rendre en cours.

Encore trop de questions restent et ne sont pas réglées

Une question importante n'a toujours pas été résolue par le ministère : que faire des élèves qui ne pourront être accueillis ni dans leur classe ni à leur domicile en l'absence de leurs parents ? Dans la mesure où il n'y aura visiblement pas de places pour accueillir tous les élèves, il est hypocrite de présenter le retour ou non d'un élève en classe comme résultant d'une décision volontaire de ses parents. Une autre interrogation concerne de nombreuses familles : qui doit fournir les certificats à destination des employeurs des parents dont l'établissement de leur enfant ne va pas rouvrir ? Une clarification à ce sujet est urgente, dans beaucoup de cas les services de l'éducation nationale et les collectivités territoriales se renvoient la balle.

Il est préoccupant que dans une large majorité des établissements, les parents d'élèves élus n'ont pas été consultés au sujet de la mise en œuvre du déconfinement. La question de la présence des parents élus dans l'école n'est toujours pas traitée. Pourtant nous sommes nombreux à nous proposer en aide comme à devoir organiser nos actions de solidarité.

L'ensemble de la communauté éducative, en particulier, parents, enseignants et collectivités locales sont en droit de participer à l'élaboration de la réouverture des établissements.

Les parents d'élèves ont par ailleurs constaté que d'un établissement à l'autre et d'un territoire à l'autre, les critères définissant les profils d'élèves à accueillir en priorité sont très disparates. Comment expliquer qu'un enfant à besoins particuliers soit tantôt reconnu comme prioritaire et tantôt non ?

Pour de nombreux parents de collégiens, l'achat de masques pour que leurs enfants puissent se rendre en cours peut représenter une charge financière élevée. Rares sont les établissements qui à ce jour ont indiqué comment serait pris en charge l'achat de masques pour les collégiens dont les familles n'auraient pas les moyens financiers de se les procurer.

Des zones de vigilance persistantes

Beaucoup trop d'élèves se sont vus attribuer des notes basées sur leur assiduité aux enseignements à distance et la qualité des travaux rendus. Un cadrage national clair est nécessaire pour mettre fin à cette situation d'iniquité.

L'annonce prévue fin mai de la décision du ministre concernant le maintien ou non de l'oral du bac de français apparaît bien tardive pour des lycéens qui auront passé plus de deux mois chez eux à préparer, souvent avec difficulté, une épreuve dont ils ne connaissent pas les modalités. Les lycéens et leurs parents sont également en attente d'éclaircissements au sujet des E3C.

A leur échelle, les parents d'élèves feront tout leur possible pour que la rentrée de septembre s'effectue sans reproduire les mêmes manquements que ceux constatés en ce mois de mai. Pour ce faire, il est primordial qu'ils puissent siéger dans toutes les instances auxquelles ils sont en droit de participer. Ils ne doivent pas seulement être consultés et informés, ils doivent être parties prenantes des décisions au même titre que l'ensemble de la communauté éducative.